



RÉSULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 26
Voix favorables : 19
Voix défavorables : 2
Abstentions: 5

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 20 novembre 2018

Délibération
n° CA 2018-152

relative aux frais d'étude candidature offre de formation École de Management

Vu le code de l'éducation pris notamment en ses articles L712.3,
Vu l'avis du conseil l'École de Management dans sa séance du 26 octobre 2018,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article unique

Le conseil d'administration adopte les frais d'étude de candidature suivants :

Formation initiale

- Candidature Licence 3ème année, Master 1ère année, Master 2ème année : 50 € par parcours de formation.

La présidente du conseil d'administration,



Corinne MASCALA